

# GESTIONNAIRE D'ETABLISSEMENTS EQUESTRES

Le Directeur assure la responsabilité d'un établissement équestre .il est charge de la gestion et défini la politique de l'entreprise.

## Activités

- \* assurer, contrôler et évaluer la mise en valeur des équidés,
- \* assurer et organiser la propreté d'un établissement équestre ou de loisir,
- \* analyser et anticiper les besoins des publics et adapter les services,
- \* organiser les relations extérieures de l'entreprise,
- \* planifier l'ensemble des activités d'animation et de loisir,
- \* gérer le suivi du personnel, la sécurité et l'hygiène d'un centre équestre ou de loisir,
- \* décider de la politique commerciale de l'entreprise,
- \* assurer l'élaboration du budget de l'entreprise et suivre son exécution,
- \* gérer le budget et rendre compte des résultats.

## Conditions d'exercice

Le directeur exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant.

La plupart des structures développent uniquement des activités équestres utilisant chevaux et/ou poneys, certaines sont centrées sur une activité spécialisée : équitation, tourisme équestre, équitation western, équitation de tradition et de travail, attelage. Les autres structures sont multi-sports ou liées à une activité d'élevage ou de commerce d'équidés.